



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 16 mars 2017

---

29 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain.

6 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelÿne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Anthony Destaing (pouvoir à Camille Dutilly) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Pascal Valentin (pouvoir à Guy Ducognon).

6 conseillers étaient absents, sans pouvoir :

Injoud Aÿeche - Véronique Barco - Aurély Maillet - André Pellicier - Audrey Romao-Jacquier - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

# **I - Administration générale :**

---

## **Finances**

### **1 - Approbation des comptes administratifs 2016 des services eau et assainissement et des comptes de gestion, affectation des résultats**

Christian Duc propose l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016 des budgets des services eau et assainissement et l'affectation des résultats de ces budgets.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que tous ces documents ont fait l'objet d'un examen en commission des finances le 2 mars dernier.

#### **I. 1 Comptes administratifs 2016 des services eau et assainissement**

*Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.*

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du **budget du service eau de la commune d'Aime-la-Plagne** qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 518 976,95 € et un excédent d'investissement de 159 416,09 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du **budget du service assainissement de la commune d'Aime-la-Plagne** qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 58 034,32 € et un excédent de 20 232,98 € pour la section d'investissement.

*Mme le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.*

#### **I. 2 Comptes de gestion 2016**

..Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion des budgets des services eau et du service assainissement dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **I. 3 Affectation des résultats du service eau**

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget du service eau à la section d'investissement du budget du service eau 2017, soit 300 000 €.

#### **I. 4 Affectation des résultats du service assainissement**

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget du service assainissement à la section d'investissement du budget du service eau 2017, soit 30 000 €.

### **2 - Clôture des budgets annexes lotissement des Chaudannes II, zone commerciale des Iles et zone d'activités Vilette**

Christian Duc rappelle à l'Assemblée que le budget annexe Lotissement des Chaudannes II a été ouvert en 2005 pour mener l'opération de commercialisation de lots d'habitations individuelles.

L'ensemble des lots étant vendus et l'ensemble des travaux étant terminés, il propose de clôturer ce budget au 31 décembre 2016 et de reprendre l'excédent de clôture dans les résultats du budget principal constatés au compte administratif 2016 de chacun des budgets.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de clore le budget annexe Lotissement des Chaudannes II au 31 décembre 2016. Il dit que l'excédent de clôture de ce budget sera repris dans les résultats du budget principal constatés au 31 décembre 2016.

Christian Duc rappelle à l'Assemblée que la compétence des Zones d'Activités Economiques (ZAE) a été transférée aux communautés de communes au 1er janvier 2017.

La Zone commerciale des Iles et la Zone Vilette Excoffier étant concernées par ce transfert, leurs budgets ne relèvent plus de la compétence de la commune d'Aime-la-Plagne et doivent être clôturés. Il précise également que le transfert de l'actif et du passif de la Zone Commerciale fera l'objet d'une délibération particulière prise dans un deuxième temps et de façon concomitante avec Les Versants d'Aime.

Christian Duc propose donc de clore ces budgets au 31 décembre 2016 et de reprendre leurs éventuels excédents dans les excédents du budget principal constatés au 31 décembre 2016, soit pour la zone commerciale des Iles un excédent de fonctionnement de 12 572,35 € et d'investissement de 513 400,79 €, et pour le lotissement des Chaudannes II un excédent de fonctionnement de 44 543,81 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de clore les budgets annexes Zone commerciale des Iles et Zone d'activités Vilette Excoffier au 31 décembre 2016. Il dit que les excédents de clôture de ces deux budgets seront repris dans les résultats du budget principal constatés au 31 décembre 2016.

### **3 - Débat d'Orientations Budgétaires 2017**

Corine Maironi Gonthier indique que ce budget est proposé sans recours à l'emprunt sur le budget général. Egalement, elle précise qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité. Les charges de fonctionnement ont été contenues à + 0,2 %, cela malgré une hausse du FPIC de 42,9 %. La bonne santé de l'économie touristique a permis une hausse des recettes courantes de + 2,7 %. *« Ainsi, dit-elle, malgré la hausse du FPIC, nous allons dégager un budget d'investissement de 2,6 millions d'euros. La mise en place de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, conjuguée à de nouvelles compétences obligatoires de l'intercommunalité, nous ont également conduit à clore certains budgets de développement économique, notamment la zone commerciale des Iles : il s'agit maintenant de trouver la façon dont les 12 000 € de loyer annuel, sur 50 ans, soient bien reversés à la commune par Les Versants d'Aime, car la commune doit retrouver son équilibre financier jusqu'à la fin du bail. La zone d'activités Excoffier, à Vilette, va également passer sous l'égide de l'intercommunalité »*. Elle souligne la très bonne gestion des charges courantes, et la bonne santé de l'économie touristique qui impacte positivement notre territoire.

Christian Duc présente les principaux chiffres clés du DOB :

- résultat de fonctionnement 2016 : un excédent de fonctionnement de 3 673 926 €
- résultat d'investissement 2016 : - 790 986,45 €
- affectation du résultat 2016 : 790 986 € en section d'investissement et 2 882 940 € en section de fonctionnement
- informations sur le contexte financier 2017 pour la commune : prévision de hausse des prélèvements du FPIC de 17 %, stabilité de la dotation globale de fonctionnement soit 1 029 000 € et augmentation des bases de + 0,40 %.
- Prévisions sur les dépenses de fonctionnement en 2017 : stabilité des charges à caractère général, baisse de 1,6 % des charges de personnel, augmentation de 1,4 % des charges de gestion courante, baisse de 7 % des charges financières
- Proposition pour le vote à venir du budget primitif 2017 : pas de hausse des impôts locaux, pas d'emprunt sur le budget principal, prévisions d'investissement travaux = 2 987 000 €,

mise en place d'une réserve pour les travaux 2018-2020 = 1 100 000 €, budget eau = emprunt de 400 000 €. Corine Maironi-Gonthier indique que la réserve pour les travaux est mise en place pour garantir 2 millions d'euros de travaux/an jusqu'à la fin du mandat.

- Endettement : l'annuité de la dette à la date du 31/12/16 était de 1 423 116 € soit 53 % de l'excédent brut d'exploitation. Christian Duc indique qu'il s'agit d'une situation saine pour les finances communales, car la limite à ne pas franchir est à 85 %.

Corine Maironi-Gonthier complète ces informations en indiquant les grands objectifs d'investissements fixés en commission des finances et à réaliser en 2017 : requalification de l'Avenue de Tarentaise à Aime (1ère tranche cette année) afin que ce lieu de transit participe activement à l'attractivité de la ville et de ses commerces, l'amélioration de la qualité de l'eau à Montgirod par la mise en place d'une usine de nanofiltration, enfouissement des réseaux/et assainissement à Granier. Elle ajoute que des très nombreux autres projets se greffent à ceux-ci, et rappelle que tous les choix d'investissements ont été étudiés avec tous les élus de la commune nouvelle.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants qui doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,

..Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, le jeudi 16 mars 2017.

## **II – Affaires foncières, urbanisme :**

---

### **4 – Révision du PLU, commune déléguée de Montgirod : débat d'orientation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Dans le cadre de la révision du PLU engagée par la commune déléguée de Montgirod Centron, Laurent Hureau présente, en vue du débat sur les orientations générales du projet, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), réalisé en lien avec le cabinet d'urbanisme Vincent Biays, architecte urbaniste, conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme.

Ce PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune déléguée de Montgirod. Il aborde les thématiques suivantes :

- Démographie et habitat avec l'objectif de préserver la reprise démographique ;
- Objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, en maintenant une densité moyenne supérieure à 15 logements par hectare, en réduisant la taille moyenne des parcelles destinées à l'habitat individuel et utilisant les espaces non bâtis dans le tissu urbain aménagé et équipé ;
- Equipements publics : l'offre actuelle est globalement satisfaisante ;
- Déplacement – transport : améliorer les mobilités au cœur de la commune ;
- Développement économique : pérenniser l'économie agricole et conforter la vie économique du territoire
- Communications numériques – énergie : fiabiliser et développer les communications numériques et réduire les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Protection des espaces naturels et des continuités écologiques : limiter le morcellement et l'urbanisation des milieux naturels et des habitats d'espèces ;
- Préserver la qualité architecturale des hameaux : veiller à la qualité des rénovations du bâti ancien.

Après cette présentation, le débat s'engage sur les points suivants :

- Parking du Villaret : Victor Bonnevie s'interroge sur le projet de parking du Villaret. Corine Maironi-Gonthier lui rappelle que la création de ce parking est inscrite au PADD... Elle ajoute qu'une réunion publique avec les élus de Montgirod à ce sujet va être programmée... Victor Bonnevie souhaite que cette réunion soit rapidement programmée, car il aimerait que tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce parking puissent le faire.
- Zone d'aménagement : Damien Meignan note que la zone située autour du cimetière est la plus intéressante : il s'agit d'un secteur ensoleillé, très agréable, peu pentu... qui mérite d'être développé et qui aura certainement du succès.
- Zone de loisirs : Victor Bonnevie souhaite également que le snack-bar du plan d'eau de Centron passe sous le giron de la communauté de communes. Corine Maironi-Gonthier indique que c'est un sujet qui sera aussi débattu pendant la réunion publique pour le parking du Villaret.

..Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité des membres présents, et dans le cadre de la révision du PLU engagée par la commune déléguée de Montgirod, de la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme.

## **5 – Modification du PLU, commune déléguée de Granier**

Christian Duc rappelle au Conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Granier a été approuvé par délibération du 18 mai 2015.

Il précise que pour prendre en compte une demande d'installation agricole sur le secteur de Bonvillard, il y a lieu de mettre en œuvre une modification du PLU pour permettre le changement de destination des bâtiments existants et une construction à usage agricole.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une modification dite de droit commun pour prendre en compte ce projet car le PLU actuellement en vigueur a classé le secteur de Bonvillard en zone N, zone naturelle.

Corine Maironi-Gonthier redit à nouveau sa satisfaction de voir de jeunes agriculteurs s'installer sur la Commune.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le lancement de la procédure de modification du PLU de la commune déléguée de Granier.

## **III – Informations au Conseil municipal :**

---

### **6 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante**

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

..Pas de décisions présentées lors de cette séance.

### **7 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, La Plagne Tourisme...**

..Pas de d'informations diffusées pendant cette séance.

La séance du Conseil municipal est levée.